



**HAUT-COMMISSARIAT DE LA RÉPUBLIQUE
EN POLYNÉSIE FRANÇAISE**

Cabinet
Section de la communication interministérielle

Papeete, le 6 juin 2019

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

**Réunion de la commission territoriale
du Fonds pour le Développement de la Vie Associative (FDVA)**

La commission territoriale d'attribution du FDVA s'est tenue, le 06 juin 2019, sous la présidence de M. Raymond YEDDOU, administrateur des Îles du Vent et des Îles Sous-le-Vent, représentant le Haut-commissaire de la République, en présence des services de l'État, de la Polynésie française, du Syndicat pour la Promotion des Communes et des mouvements associatifs (contrat de ville, union polynésienne pour la jeunesse, comité olympique, fédération des associations de protection de l'environnement).

Après une première phase d'instruction des demandes de financement qui a conduit à examiner 71 projets, la commission a arrêté la programmation annuelle en procédant à la répartition de l'enveloppe budgétaire déléguée en 2019 au Haut-commissaire de la République (**20 millions de francs pacifique**).

Créé par décret du 8 juin 2018, le FDVA qui existe en métropole depuis 2011, est désormais applicable en Polynésie française. Il contribue à soutenir les associations relevant de la loi du 1^{er} juillet 1901 dans leur fonctionnement et dans leurs projets par l'attribution de concours financiers destinés :

- **aux actions de formation des bénévoles, élus et dirigeants associatifs ;**
- **au financement global de l'activité des associations ;**
- **à la mise en œuvre de projets innovants et structurants.**

Ce dispositif a une nouvelle fois suscité un réel engouement auprès du milieu associatif polynésien puisque les dossiers examinés relèvent de très nombreux domaines d'activités : **agriculture, culture, environnement, patrimoine, éducation, citoyenneté, insertion, jeunesse, santé, solidarité, sport, tourisme**. Il va ainsi permettre, dès cette année, à 1595 bénévoles oeuvrant dans ces associations et 7723 adhérents déclarés de bénéficier de cette nouvelle aide budgétaire.

Pour beaucoup d'entre elles, la dynamique des associations polynésiennes repose sur le seul investissement de leurs bénévoles, qui, pour créer des actions de développement dans la durée, ont besoin d'être accompagnés notamment à travers la mise en place de formations dédiées. Ces formations constituent un levier de valorisation et d'acquisition de nouvelles compétences, indispensables pour fidéliser les bénévoles, tout en contribuant à leur renouvellement ainsi qu'à l'enrichissement de leur parcours professionnel.

Le FDVA contribue également à dynamiser le réseau associatif local et à lui donner un signe fort de reconnaissance de son action.

L'État se félicite du renouvellement de cet appui budgétaire aux associations polynésiennes et de la rapidité de mise à disposition de ces crédits qui seront délégués tout prochainement aux porteurs de projets.

Contact Presse

communication@polynesie-francaise.pref.gouv.fr

www.polynesie-francaise.pref.gouv.fr